

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les plafonds d'autorisations d'emplois des ministères, des autorités administratives et des institutions sont globalement arrêtés à **118.176 agents**.

La masse salariale indexée à ces effectifs est fixée à **825.301.000.000 FCFA**.

Le détail de ces plafonds se répartit entre les ministères ainsi que les autorités autonomes et Institutions.

1. Plafonds d'autorisations d'emplois des ministères

Libellés	LF-2025	
	Effectifs	Masse salariale
Primature	726	6 127 897 838
Ministère de la Réforme des Institutions	675	4 980 623 192
Ministère de la Justice Gardes des Sceaux	5 244	40 165 846 223
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre	530	4 097 959 050
Ministère des Affaires Étrangères chargé de l'Intégration sous-régionale et des gabonais de l'Étranger	882	6 633 302 087
Ministère de la Défense Nationale	32 089	198 803 209 762
Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités	1 188	7 957 136 062
Ministère de l'Intérieur	10 242	69 197 407 136
Ministère de la Communication et des Médias	791	5 276 251 751
Ministère de l'Economie Numérique et des Nouvelles Technologies et de l'Information	399	2 784 933 363
Ministère des Travaux Publics	958	6 542 784 888
Ministère des Comptes Publics	3 917	23 910 560 732
Ministère de l'Économie et des Participations	2 513	17 528 779 432
Ministère de la Planification et de la Prospective	486	2 518 480 200
Ministère de l'Industrie	426	2 467 891 776
Ministère du Commerce, des PME/PMI chargé des Activités Génératrices de Revenus	1 424	10 883 410 637
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	443	2 814 432 547
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et de la Pêche	1 656	10 468 362 213
Ministère des Eaux et Forêts chargé de la Préservation de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune	1 427	12 024 728 622
Ministère des Transports, de la Marine Marchande et de la Mer	1 126	5 470 171 056
Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	255	2 712 363 503
Ministère du Pétrole	516	4 655 222 717
Ministère de l'Éducation Nationale, chargé de la Formation Civique	25 557	194 527 280 497
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des Arts	1 876	12 513 561 202
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	3 579	34 889 216 614
Ministère des Mines	166	1 701 193 700
Ministère de la Santé	12 594	75 548 907 986
Ministère des Affaires Sociales	2 220	12 810 454 173
Ministère du Travail et de la lutte contre le Chômage	928	6 281 874 330
Total Ministères	114 832	786 294 243 285

Source : Direction de la Solde, septembre 2024.

Au titre de l'exercice 2025, les ministères composant le Gouvernement de la République bénéficieront d'une dotation globale de 786.294.243.285 FCFA, en augmentation de 49.951.903.678 FCFA par rapport à 2024.

Pour leur part, les effectifs ministériels, intégrant les agents permanents et non permanents de l'Etat évolueront de 5.899 pour situer à 114.832 agents.

2. Plafonds d'autorisations d'emplois des Autorités autonomes et Institutions

Libellés	LF-2025	
	Effectifs	Masse salariale
Présidence de la République	1 419	6 250 132 516
Sénat	245	6 135 850 658
Assemblée Nationale	439	7 517 275 545
Conseil d'Etat	168	1 432 124 477
Cour Constitutionnelle	127	3 061 891 604
Cour des Comptes	510	4 888 823 669
Cour de Cassation	170	3 595 543 222
Conseil Economique, Social et Environnemental	101	1 212 257 691
Contrôle Général d'Etat	36	1 853 804 849
Haute Autorité de la Communication	39	860 162 969
Conseil National de la Démocratie	6	511 070 694
Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	63	1 514 541 481
Centre Gabonais des Elections	0	0
Médiature de la République	3	19 568 438
Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	13	129 791 876
Commission Nationale de Droits de l'Homme	3	23 917 027
Total Entités autonomes et Institutions	3 344	39 006 756 715
Total général	118 176	825 301 000 000

Source : Direction de la Solde, septembre 2024.

S'agissant des organes en autonomie et des institutions de la République, leur masse salariale se situerait à 39.006.756.715 FCFA contre 35.406.756.718 FCFA en 2024.

Les effectifs y relatifs se stabiliseront à 3.344 agents en 2025 contre 3.144 l'année précédente, soit une hausse de 200.

Globalement, la masse salariale de l'Etat s'établira à 825.301.000.000 FCFA contre 771.749.096.325 FCFA en 2024, soit une hausse de 53.551.903.675 FCFA en lien, principalement avec la poursuite de la régularisation des situations administratives, les recrutements en cours et annoncés (par voie directe ou de concours) pour un montant de 45.422.355.752 FCFA. Ce qui devrait se traduire par un relèvement des effectifs de 6.099 agents pour se situer à 118.176 en 2025.

Aussi, l'évolution de la masse salariale se justifierait aussi par :

- les revalorisations des vacations du Ministère de l'Education Nationale de 2.529.547.905 FCFA ;
- les émoluments des Parlementaires et des Magistrats de 3.600.000.000 FCFA ;
- les avancements en grade des agents de Force de Défense et de Sécurité pour un montant de 2.000.000.000 FCFA.